

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 8 décembre 2025 à 19 h 45, à laquelle sont présents madame la mairesse Magalie Taillon, mesdames les conseillères Brigitte Aubé et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de madame la mairesse Magalie Taillon.

Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, est absente de la présente séance.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Andrée-Anne Ouellet, conseillère à la direction générale, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-355

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ainsi que la réception d'accusé réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

La séance extraordinaire et ce qui en découle, est déclarée ouverte à 19 h 45;

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

3. ADMINISTRATION

3.1 Autorisation – Adhésion – Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire

3.2 Autorisation – Inscriptions – Désignation des élues – Colloque FemmeÉlues – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – 2026

3.3 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Les Arts et la Ville

3.4 Autorisation – Contribution financière – L'Arche Montérégie

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

5. AVIS DE MOTION

- 5.1 Avis de motion – Règlement numéro 300-38-2025 fixant les taux des différentes taxes, compensations, droits sur les mutations immobilières pour la tranche d'imposition excédant 500 000 \$, taux d'intérêts et pénalités diverses, et ce, pour l'exercice financier de l'année 2026

6. RÈGLEMENTS

7. GESTION DU TERRITOIRE

8. RESSOURCES HUMAINES

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

- 9.1 Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de remplacement du système de chauffe-eau du pavillon des loisirs

- 9.2 Autorisation – Adoption d'une grille de pondération – Services professionnels en ingénierie – Plans et devis et surveillance – Aménagement de terrains de Pickleball

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

- 10.1 Autorisation – Contribution financière – Fondation de l'École d'éducation internationale

11. AFFAIRES COURANTES

- 11.1 Période de questions

- 11.2 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-356

Autorisation – Adhésion – Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire

CONSIDÉRANT QUE le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire a pour mission d'encourager les arts plastiques, de diffuser les connaissances artistiques, d'acquérir, de conserver, de collectionner, de mettre en valeur et d'exposer des œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE cette institution joue un rôle clé dans la démocratisation de l'art contemporain, la préservation du patrimoine bâti et l'accessibilité à la culture pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire permettra à la Ville et à ses représentants de bénéficier d'un accès privilégié aux expositions, activités culturelles, conférences et événements organisés par l'institution, tout en contribuant au rayonnement culturel régional;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits seront disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville de McMasterville au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour les années 2026 à 2028, et autorise le paiement de la cotisation corporative de 225 \$, plus taxes applicables, pour cette période.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-357

Autorisation – Inscriptions – Désignation des élues – Colloque FemmeÉlues – Fédération québécoise des municipalités (FQM) – 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE le Colloque des femmes élues de la FQM se tiendra les 5 et 6 février 2026 au Manoir du Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal désigne et autorise l'inscription de mesdames Brigitte Aubé et Tanya Czinkan, conseillères, au Colloque des femmes élues de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra les 5 et 6 février 2026 au Manoir du Lac-Delage;

QUE les frais liés à cette activité, incluant l'inscription, l'hébergement, les repas et le transport, soient assumés par la Ville et qu'une avance, au besoin, soit versée par les Services de la trésorerie et des finances, le tout conformément au *Règlement numéro 429-00-2022 régissant les frais de déplacement, d'allocation et de remboursement des dépenses des élus municipaux*.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-358

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Les Arts et la Ville

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement d'adhésion du réseau Les Arts et la Ville, reçu le 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le réseau Les Arts et la Ville outille les communautés du Québec et des francophonies canadienne et acadienne afin qu'elles utilisent pleinement le potentiel de la culture pour développer durablement leurs milieux de vie et renforcer le tissu social;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2026, soit pour la période couvrant du 1^{er} décembre 2025 au 31 décembre 2026, ainsi que le paiement de la cotisation au montant de 245 \$.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-359

Autorisation – Contribution financière – L'Arche Montérégie

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière de L'Arche Montérégie dans le cadre de leur campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme qui vient en aide depuis plusieurs années aux personnes atteintes de déficience intellectuelle est notamment de développer un environnement communautaire qui puisse répondre aux besoins changeants de ses membres en demeurant fidèle à ses valeurs d'accueil, d'inclusion, de valorisation et de contribution active dans la société;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 500 \$ à titre de contribution financière à l'organisme L'Arche Montérégie, dans le cadre de leur campagne de financement.

« ADOPTÉE »

Avis de motion – Règlement numéro 300-38-2025 fixant les taux des différentes taxes, compensations, droits sur les mutations immobilières pour la tranche d'imposition excédant 500 000\$, taux d'intérêts et pénalités diverses, et ce, pour l'exercice financier de l'année 2026

Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 300-38-2025 fixant les taux des différentes taxes, compensations, droits sur les mutations immobilières pour la tranche d'imposition excédant 500 000 \$, taux d'intérêts et pénalités diverses, et ce, pour l'exercice financier de l'année 2026;

Il présente et dépose ledit projet du règlement numéro 300-38-2025.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-360

Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de remplacement du système de chauffe-eau du pavillon des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffe-eau du pavillon des loisirs, installé lors de la construction du bâtiment en 2010, a atteint la fin de sa durée de vie assurable et utile, laquelle est fixée à 10 ans par les compagnies d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite mandater une entreprise pour effectuer des travaux de plomberie en lien avec le remplacement du chauffe-eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une recherche de prix auprès d'entreprises spécialisées afin d'obtenir des offres de services;

CONSIDÉRANT le *Règlement 422-00-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements*;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9250-6542 Québec inc. est l'entreprise spécialisée ayant soumis la plus basse offre de service conforme;

CONSIDÉRANT l'excédent budgétaire prévu pour l'année financière 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour le remplacement du système de chauffe-eau à l'entreprise 9250-6542 Québec inc. pour un montant de 34 719,60 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 3 décembre 2025;

QUE le conseil municipal autorise le financement de l'ensemble des frais liés à ce contrat à même l'excédent budgétaire prévu pour l'année financière 2025;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-361

Autorisation – Adoption d'une grille de pondération – Services professionnels en ingénierie – Plans et devis et surveillance – Aménagement de terrains de Pickleball

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer des travaux d'aménagement de quatre terrains de pickleball au parc Gilles Plante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 573.1.0.1.2. de *la Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), il y a lieu d'adopter une grille de pondération;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 573.1.0.1.1. de *la Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le système de pondération et d'évaluation des soumissions est basé, outre sur le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal adopte la grille d'évaluation et de pondération portant le numéro STEP-2025-02 dans le cadre d'un appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels en ingénierie visant la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux d'aménagement de quatre terrains de pickleball au parc Gilles Plante;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-362

Autorisation – Contribution financière – Fondation de l'École d'éducation internationale

CONSIDÉRANT la tenue du Marché de Noël 2025 organisé par la Ville de McMasterville dans les locaux de l'École d'éducation internationale (ÉÉI);

CONSIDÉRANT QUE l'ÉÉI a prêté ses locaux gratuitement pour la tenue de l'événement et que plusieurs membres du personnel et des élèves de l'établissement ont participé à la mise en place et à la préparation du Marché de Noël;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'École d'éducation internationale (FÉÉI) a pour objectif de promouvoir et de soutenir l'ÉÉI dans son projet pédagogique;

CONSIDÉRANT les revenus perçus par la Ville pour la location de tables et espaces par les artisans ayant participé au Marché de Noël;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'ÉÉI et la Ville relativement à la remise d'une partie des sommes perçues;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 1 000 \$ à titre de contribution financière à la Fondation de l'École d'éducation internationale.

« ADOPTÉE »

Période de questions

La présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-363

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 19 h 51.

« ADOPTÉE »

La mairesse,

Le directeur général,

Magalie Taillon

Sébastien Gagnon
